

Rapport de diagnostic des polluants du bâti avant travaux



Rapport n°XJ26-1797

Maison sise :
Route du Simplon 23, 1094 Paudex
Parcelle n° 534 - ECA n° 12



Diagnostic et document réalisés selon le nouveau cahier des charges
du diagnostic des polluants du bâti, version 1.5

Fait aux Evouettes, le 22 mai 2026

Table des matières :

1. Données administratives	3
2. Rapport de visite	4
3. Données techniques	5 et 6
4. Démarches nécessaires à l'assainissement	7
5. Liste des MSP et MP	8 à 11
6. Abréviations et légendes	12
7. Fiches d'identification des MP	13 à 24
8. Réserve	25
9. Plans de synthèse avec localisation des MSP et MP	26 à 30
10. Annexes : Résultats d'analyse des laboratoires	31 à 34

1. Données administratives :

Titre du rapport	Rapport de diagnostic des polluants du bâti Avant travaux
Numéro d'identification et version	XJ26-1797 Version 1
Type de rapport	Avant travaux
Diagnostiqueur polluants	Xavier Jacquemet
Laboratoire	Analysis, 2502 Bienne
Date d'émission du rapport	22 mai 2026
Donneur d'ordre	Nicolas de Courten, architectes Sàrl EPF FAS SIA Place du Vallon 2, 1005 Lausanne
Bien à diagnostiquer	Maison sise : Route du Simplon 23, 1094 Paudex Parcelle n° 534 - ECA n° 12
Propriétaire	Commune de Paudex 1094 Paudex
Etendue de la mission de diagnostic	Tous les MSP du bâtiment ECA n°12, touché par les travaux, en diagnostic avant travaux
Nombre de pages total, annexes comprises	34 pages
Complément ou Mise à jour d'un diagnostic précédent	Sans objet

Signature du diagnostiqueur :

Xavier Jacquemet



2. Rapport de visite

Visite préalable : La visite préalable a été effectuée le 12 mai 2026
Accompagnateur : Monsieur Dévaud

Date du diagnostic : Le diagnostic a été effectué le 12 mai 2026.

Les limites du diagnostic sont : Tous les MSP du bâtiment ECA n°12, en diagnostic avant travaux.

Les travaux projetés : Déconstruction.

Conditions existantes au moment des prélèvements : Les locaux étaient habités et meublés. Les conditions observées au moment du diagnostic ne sont pas susceptibles d'avoir influencé les résultats. **Néanmoins, quand la maison sera vidée de ses habitants et meubles, un complément d'expertise avec sondage très invasif sera nécessaire avant la déconstruction.**

Condition d'exécution du mandat : Ce rapport a été effectué sur la base du cahier des charges de l'ASCA version 1.5 du 14 février 2022 entré en vigueur le 1er mars 2022, le module "déchets de chantier" de l'aide à l'exécution relative à l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), ainsi que selon les bases légales suivantes : l'article 103a Diagnostic amiante de la LATC de juin 2010 et ses directives d'applications de décembre 2010.

3. Données techniques

Amiante à défaut d'analyse faute d'accès : Pour rappel ces matériaux ne sont pas nécessairement présents ou amiantés. Pendant les travaux, si des matériaux non annoncés sont mis à jour, vous devez contacter le diagnostiqueur (Xavier Jacquemet 0786227337) pour compléter ce rapport (voir fiches d'identification n°1 à 3).

Amiante : Des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ont été repérés et prélevés. **Certains sont amiantés** (voir fiches d'identification n°4, 7 et 8).

Amiante : Des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ont été repérés. **Ils sont amiantés à défaut d'analyse** (voir fiches d'identification n°5 et 6).

ML : Produit de conservation du bois : Selon l'aide à l'exécution OLED « déchets de chantier », sans analyses préalables, tous les déchets de bois (**DB1**) peuvent être éliminés en UIOM ou en cimenterie (voir fiche d'identification n°9).

PCB1 : Des petits condensateurs et ballasts électroniques pour tubes fluorescents susceptibles de contenir des PCB ont été repérés (voir fiche d'identification n°10).

PCB2 : Un matériau susceptible de contenir des PCB a été repéré et prélevé. Il n'en contient pas.

HAP : Des matériaux « Déchets combustibles contenant des HAP à défaut d'analyse » ont été repérés (voir fiche d'identification n°11).

HCFC : Des panneaux sandwichs susceptibles de contenir des HCFC, CFC et HFC ont été repérés (voir fiche d'identification n°12).

HBCD : Des panneaux d'isolation susceptibles de contenir des HBCD ont été repérés (voir fiche d'identification n°13).

Investigations ultérieures : Ce rapport met en évidence les polluants détectés sur les matériaux accessibles et dans les limites du mandat qui nous a été confié. Considérant l'obligation de procéder par sondages, le rapport n'est absolument pas exhaustif et n'exclut pas l'existence de polluants sur des matériaux de petite surface ou de petite quantité, cachés, non accessibles sans une importante destruction ou non annoncés par le propriétaire / donneur d'ordre (les dessous de baignoire, éléments sous dalle ou chape, gaines ou plafonds techniques, les châssis de construction ainsi que les cheminées, etc.). Si des matériaux devaient être découverts lors de travaux, ils devront faire l'objet de prélèvements complémentaires afin de contrôler la présence de polluants de construction.

Stratégie d'échantillonnage :

La distribution de polluants dans les matériaux de construction peut être hétérogène de par leur élaboration. De ce fait, il n'est pas possible de garantir un résultat fiable à cent pourcent, même en respectant l'état de la technique. Les prélèvements ont été effectués selon les recommandations de l'ASCA. Ils sont liés à la représentativité des

Matériaux Susceptibles d'être Pollués (MSP), ainsi que sur la base des connaissances et de l'expérience du diagnostiqueur polluants :

- Une pré-visite minutieuse et détaillée de tous les locaux concernés par le diagnostic et une analyse des documents fournis
- Un échantillonnage de chaque application récurrente a été sondé et prélevé, en respectant les mesures de sécurité pour ne pas diffuser de FAR
- Les matériaux faiblement agglomérés (FA) ont été prélevés en dernier pour limiter le risque de contamination des autres échantillons.

Réserve : Aucune réserve

Evaluation du risque : En cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux, procéder à une réévaluation du risque et de l'urgence d'assainir les matériaux **contenant de l'amiante**.

Mesures d'assainissement : La méthode d'assainissement et l'entreprise qui doit effectuer les travaux à entreprendre pour l'assainissement des matériaux contenant des polluants, sont décrites dans les sections « Remarque » (voir fiches d'identification des MP). Certains matériaux nécessitent l'intervention d'une entreprise spécialisée dans le désamiantage, reconnue par la SUVA.

L'élimination et le conditionnement des déchets : s'effectuent selon les normes fédérales et cantonales en vigueur et conformément à l'aide à l'exécution de l'OFEV sur le diagnostic des polluants de construction. Les informations concernant les filières d'élimination et le conditionnement des matériaux pollués sont données de manières indicatives et selon les connaissances actuelles de la technique. Des spécificités peuvent entraîner des éliminations différentes de celles indiquées. Ce sont les exigences de l'OLED qui priment (voir fiches d'identification des MP).

Les matériaux contenant des polluants repérés ou à défaut d'analyse doivent être signalés par le donneur d'ordre, de manière clairement visible, pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité des MP. Un diagnostic « avant travaux » permet au donneur d'ordre d'informer les entreprises devant procéder à des travaux de rénovation ou de démolition dans le bâtiment, des risques liés à la présence de polluants. Ce n'est en aucun cas une soumission pour le chiffrage des travaux d'assainissement. Les quantités données pour les éléments sont approximatives.

Information au donneur d'ordre : 22 mai 2026

Mesures d'urgence : Sans objet

Mesures de l'air : Sans objet

Informations aux autorités : Sans objet

4. Démarches nécessaires à l'assainissement

L'urgence d'assainir devrait être effectuée pour les matériaux contenant de l'amiante, selon la grille d'évaluation du FACH :

http://www.amiante-info.ch/wp-content/uploads/2009/03/02891_f.pdf

ECA	Plan	Etage	Local	Localisation	Echant	Description	Degré d'urgence/délais
12	1 à 5	Plan	Plan	Inaccessible	A1	Technique FA/NFA	3 Prendre note
12	1	R+3	Toit	Tabatière	A3	Tabatière inaccessible	3 Prendre note
12	2	R+2	L3	Charpente	A4	Fibrociment	3 Prendre note
12	2	R+2	L3	Fenêtre	P15	Mastic simple	3 Prendre note
12	2, 4	Plan	Plan	Stockés au sol	P18	Mastic sur porte INT	3 Prendre note
12	3, 5	Plan	Plan	Baignoire	A2	↓ Baignoire	3 Prendre note
12	4, 5	Plan	Plan	Conduit en fonte	A5	Enduit bitumé	3 Prendre note
12	4	RDC	L1	Porte	A6	Masse d'égalisation	3 Prendre note

Degré d'urgence	Mesures à prendre
1 Ordonner l'assainissement	-Lancer immédiatement les travaux d'assainissement -Prendre éventuellement des mesures temporaires d'urgence -Effectuer éventuellement des mesures de qualité de l'air
2 Recommander des mesures d'assainissement	-Effectuer l'assainissement au plus tard avant de lancer d'autres travaux -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans -Effectuer éventuellement des mesures de qualité de l'air
3 Prendre note de la nécessité d'un assainissement	-Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux

Nous vous rappelons que les démarches mentionnées sont obligatoires. De plus, il est nécessaire de s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur les éléments contenant de l'amiante ou pollués (fiches SUVA) et de compléter l'expertise sur les matériaux qui sont considérés comme **pollué à défaut d'analyse**, si de futurs travaux les concerneraient.

Les matériaux pollués repérés doivent être signalés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité des matériaux pollués.

Toutes les mesures et quantités indiquées dans ce rapport, sont approximatives et à titre indicatif. Elles ne peuvent en aucun cas faire office de référence pour les devis d'assainissement.

Afin de vous aider à gérer la présence des polluants dans vos bâtiments, ALTOTOX Sàrl peut également vous proposer les prestations suivantes :

- Marquage des matériaux pollués
 - Mesure du taux de fibres d'amiante dans l'air selon VDI 3492
 - Métrés des éléments pollués pour la préparation des appels d'offres
 - Appels d'offres d'assainissement aux entreprises spécialisées
 - Contrôle de plan de retrait et de confinement (PRC) pour les matériaux à assainir
 - Surveillance de chantier, contrôles finaux et mesures libératoires
- Mise à jour du diagnostic.

5. Liste des MSP et MP

ECA	Plan	Etage	Local	Localisation	Echant	Description	Quant	Polluant	O/N/R	Analyse	Fiche
12	1	R+3	Toiture	Sous couverture	S5	Pas de sous couverture		A	NON	EXPERT	
12	1	R+3	Toiture	Couverture	S6	Couv. Tuile/Terre cuite		A	NON	EXPERT	
12	1	R+3	Toiture	Tabatière	S9	Tabatière MSCA RAS		A	NON	EXPERT	
12	1	R+3	Toiture	Inaccessible	A1	Technique FA/NFA	1 Pc	A	OUI	EXPERT	1
12	1	R+3	Toiture	Tabatière	A3	Tabatière inaccessible	1 Pc	A	OUI	EXPERT	3
12	1	R+3	Toiture	Conduit fumée	P17	Joint d'ass. brique rouge		A	NON	LABO	
12	1	R+3	Toiture	TT	DB1	Elément en bois	-	ML	OUI	EXPERT	9
12	2	R+2	L1, L3	Sol	S3	Brique rouge Mortier RAS		A	NON	EXPERT	
12	2	R+2	L3	Sol↑ S3	S4	Laine de verre (20 cm)	55 m ²	A	NON	EXPERT	
12	2	R+2	L2	Fenêtre	S7	Fenêtre 2000		A	NON	EXPERT	
12	2	R+2	TT	Inaccessible	A1	Technique FA/NFA	1 Pc	A	OUI	EXPERT	1
12	2	R+2	L3	Charpente	A4	Fibrociment	1 Pc	A	OUI	EXPERT	4
12	2	R+2	EXT	Façade	P14	Crépi/Enduit EXT		A	NON	LABO	
12	2	R+2	L3	Fenêtre	P15	Mastic simple	18 Pcs	A	OUI	LABO	7
12	2	R+2	L3	Fenêtre	P16	Masse d'égalisation		A	NON	LABO	
12	2	R+2	L3	Conduit fumée	P17	Joint d'ass. brique rouge		A	NON	LABO	
12	2	R+2	L3	Stockés au sol	P18	Mastic sur porte INT	2 Pcs	A	NON	LABO	8
12	2	R+2	L1, L2, V3	Plafond	P19	Plâtre/Lattis		A	NON	LABO	
12	2	R+2	L3	Sol↑ S4	P20	Carton gris		A	NON	LABO	
12	2	R+2	TT	TT	DB1	Elément en bois	-	ML	OUI	EXPERT	9
12	2	R+2	TT	Luminaire	PCB1	Ballasts	-	PCB	OUI	EXPERT	10
12	2	R+2	L3	Mur/Plafond INT	HBCD1	Polystyrène expansé	35 m ²	HBCD	OUI	EXPERT	12

Pour toutes les abréviations, voir chapitre 6. Abréviations et légendes

ECA	Plan	Etage	Local	Localisation	Echant	Description	Quant	Polluant	O/N/R	Analyse	Fiche
12	3	R+1	L1 à L5	Fenêtre/Porte	S7	Fenêtre/Porte 2000		A	NON	EXPERT	
12	3	R+1	L6	TT balcon	S8	Balcon MSCA RAS		A	NON	EXPERT	
12	3	R+1	TT	Inaccessible	A1	Technique FA/NFA	1 Pc	A	OUI	EXPERT	1
12	3	R+1	L5	Baignoire	A2	↓ Baignoire	1 Pc	A	OUI	EXPERT	2
12	3	R+1	TT	Plafond	P4	Joint d'ass. brique/poutre		A	NON	LABO	
12	3	R+1	L1	Sol	P10	Colle carrelage motifs		A	NON	LABO	
12	3	R+1	L5	Sol	P11	Colle carrelage rose		A	NON	LABO	
12	3	R+1	L5	Mur	P12	Colle faïence rose/motifs		A	NON	LABO	
12	3	R+1	TT	Mur/Plafond	P13	Enduit Mur/Plafond		A	NON	LABO	
12	3	R+1	EXT	Façade	P14	Crépi/Enduit EXT		A	NON	LABO	
12	3	R+1	TT	Plafond	P19	Plâtre/Lattis		A	NON	LABO	
12	3	R+1	V2	Marche	P29	Colle synthétique moquette		A	NON	LABO	
12	3	R+1	TT	TT	DB1	Elément en bois	-	ML	OUI	EXPERT	9
12	3	R+1	TT	Luminaire	PCB1	Ballasts	-	PCB	OUI	EXPERT	10

Pour toutes les abréviations, voir chapitre 6. Abréviations et légendes

ECA	Plan	Etage	Local	Localisation	Echant	Description	Quant	Polluant	O/N/R	Analyse	Fiche
12	4	RDC	L5	Sol	S3	Brique rouge Mortier RAS		A	NON	EXPERT	
12	4	RDC	L3 à L7	Fenêtre/Porte	S7	Fenêtre/Porte 2000		A	NON	EXPERT	
12	4	RDC	TT	Inaccessible	A1	Technique FA/NFA	1 Pc	A	OUI	EXPERT	1
12	4	RDC	L5	Conduit en fonte	A5	Enduit bitumé	2 Pcs	A	OUI	EXPERT	5
12	4	RDC	L5	Conduit en fonte	HAP1	Enduit bitumé (A5)	2 Pcs	HAP	OUI	EXPERT	-
12	4	RDC	L1	Porte	A6	Masse d'égalisation	1 Pc	A	OUI	EXPERT	6
12	4	RDC	TT	Plafond	P4	Joint d'ass. brique/poutre		A	NON	LABO	
12	4	RDC	TT	Mur/Plafond	P13	Enduit Mur/Plafond		A	NON	LABO	
12	4	RDC	EXT	Façade	P14	Crépi/Enduit EXT		A	NON	LABO	
12	4	RDC	L1 à L4	Imposte/Porte	P18	Mastic Imposte/Porte INT	3 Pcs	A	OUI	LABO	8
12	4	RDC	TT	Plafond	P19	Plâtre/Lattis		A	NON	LABO	
12	4	RDC	L1, L2	Sol	P21	Colle carrelage gris/motifs		A	NON	LABO	
12	4	RDC	L3	Sol	P22	Colle carrelage rose + C.C.↓		A	NON	LABO	
12	4	RDC	L3	Mur	P23	Colle faïence rose/motifs		A	NON	LABO	
12	4	RDC	L4	Sol	P24	Colle carrelage rouge		A	NON	LABO	
12	4	RDC	L4	Entre meuble	P25	Colle faïence marron		A	NON	LABO	
12	4	RDC	L4	Mur	P26	Colle faïence crème		A	NON	LABO	
12	4	RDC	L5	Conduit	P27	Calorifugeage bande plâtre		A	NON	LABO	
12	4	RDC	L4	Bas de mur	P28	Colle plinthe rouge		A	NON	LABO	
12	4	RDC	V2	Marche	P29	Colle synthétique moquette		A	NON	LABO	
12	4	RDC	TT	TT	DB1	Élément en bois	-	ML	OUI	EXPERT	9
12	4	RDC	TT	Luminaire	PCB1	Ballasts	-	PCB	OUI	EXPERT	10
12	4	RDC	L5	Conduit	HCFC1	(C) Mousse PUR	6 ml	HCFC	OUI	EXPERT	11

Pour toutes les abréviations, voir chapitre 6. Abréviations et légendes

ECA	Plan	Etage	Local	Localisation	Echant	Description	Quant	Polluant	O/N/R	Analyse	Fiche
12	5	R-1	L3	Tableau électrique	S1	Tableau élec. MSCA RAS		A	NON	EXPERT	
12	5	R-1	L3	Install. Chauffage	S2	Ballon+ chaudière 2018		A	NON	EXPERT	
12	5	R-1	L2 à L5	Fenêtre/Porte	S7	Fenêtre/Porte 2000		A	NON	EXPERT	
12	5	R-1	TT	Inaccessible	A1	Technique FA/NFA	1 Pc	A	OUI	EXPERT	1
12	5	R-1	L6	Douche	A2	↓ Douche	1 Pc	A	OUI	EXPERT	2
12	5	R-1	L2	Conduit en fonte	A5	Enduit bitumé	1 Pc	A	OUI	EXPERT	5
12	5	R-1	L2	Conduit en fonte	HAP1	Enduit bitumé (A5)	1 Pc	HAP	OUI	EXPERT	-
12	5	R-1	V1, L1, L3, L5	Sol	P1	Résine sol multicouches		A	NON	LABO	
12	5	R-1	L1 à L5	Conduit	P2	Calorifugeage bande plâtre		A	NON	LABO	
12	5	R-1	TT	Mur/Plafond	P3	Enduit Mur/Plafond		A	NON	LABO	
12	5	R-1	TT	Plafond	P4	Joint d'ass. brique/poutre		A	NON	LABO	
12	5	R-1	L4	Sol	P5	Colle carrelage gris		A	NON	LABO	
12	5	R-1	L4	Bas de mur	P6	Colle plinthe grise		A	NON	LABO	
12	5	R-1	L6	Sol	P7	Colle carrelage bleu		A	NON	LABO	
12	5	R-1	L6	Bas de mur	P8	Colle plinthe bleue		A	NON	LABO	
12	5	R-1	L6	Mur	P9	Colle faïence blanche/miroir		A	NON	LABO	
12	5	R-1	TT	TT	DB1	Elément en bois	-	ML	OUI	EXPERT	9
12	5	R-1	TT	Luminaire	PCB1	Ballasts	-	PCB	OUI	EXPERT	10
12	5	R-1	V1, L1, L3, L5	Sol	PCB2	Résine sol multicouches (P1)	-	PCB	NON	LABO	
12	5	R-1	L3, L4	Conduit	HCFC1	(C) Mousse PUR	30 ml	HCFC	OUI	EXPERT	11

Pour toutes les abréviations, voir chapitre 6. Abréviations et légendes

6. Abréviations et légendes


- La couleur **rouge** est utilisée pour les **matériaux polluants**
- La couleur **orange** est utilisée pour les **matériaux polluants à défaut d'analyse ou d'accès**
- La couleur **verte** est utilisée pour les **matériaux polluants**, qui ont été retirés
- La couleur **bleue** est utilisée pour les **matériaux**, qui ne contiennent pas de polluants
- **A** : matériaux ou installations contenant de l'amiante
- **A**: MSCA non analysé/accessible. Il est donc considéré comme amiante à défaut d'analyse.
- **ASCA** : Association Suisse des Consultants Amiante
- **B.P.** : calorifugeage **B**ande **P**lâtre
- **C.** : calorifugeage
- **DB** : déchet de bois
- **[ds]** : déchets spéciaux au sens de l'OMoD
- **EXP** : diagnostiqueur en repérage et expertise des polluants du bâti
- **EXPERT** : pas de prélèvement, décision sur avis du diagnostiqueur
- **EXT** : extérieur
- **FA** : faiblement aggloméré
- **Faç** : façade
- **FC** : fibrociment
- **FP** : faux-plafond
- **HAP** : les hydrocarbures aromatiques polycycliques
- **HBCD** : Retardateur de flamme jusqu'en 2016
- **HCFC** : Les agents propulseurs dans les isolants jusqu' en 1990 à 2004
- **L** : local, lieux
- **LABO** : laboratoire
- **Mat** : matériaux ou installations
- **MCA** : matériau contenant de l'amiante
- **ML** : les métaux lourds
- **MP** : matériau pollué
- **MSCA** : matériau susceptible de contenir de l'amiante
- **MSP** : matériau susceptible d'être pollué
- **N** : non
- **NFA** : fortement aggloméré
- **O** : oui
- **OMoD** : Ordonnance sur les mouvements de déchets
- **P** : prélèvement
- **Pb** : Plomb
- **PCB** : les polychlorobiphényles
- **Pc(s)** : Quantité
- **R** : MP qui a été **retiré**
- **RAS** : rien à signaler
- **RDC, R+ et R-** : rez-de-chaussée et étages supérieurs et inférieurs
- **S** : sondage, constat visuel
- **TT** : tous, tout
- **VDI** : VDI 3492, norme allemande de mesure de **FAR** dans l'air
- **V** : volée d'escalier
- **XRF** : Analyse semi-quantitative par une spectrométrie de fluorescence à rayons X

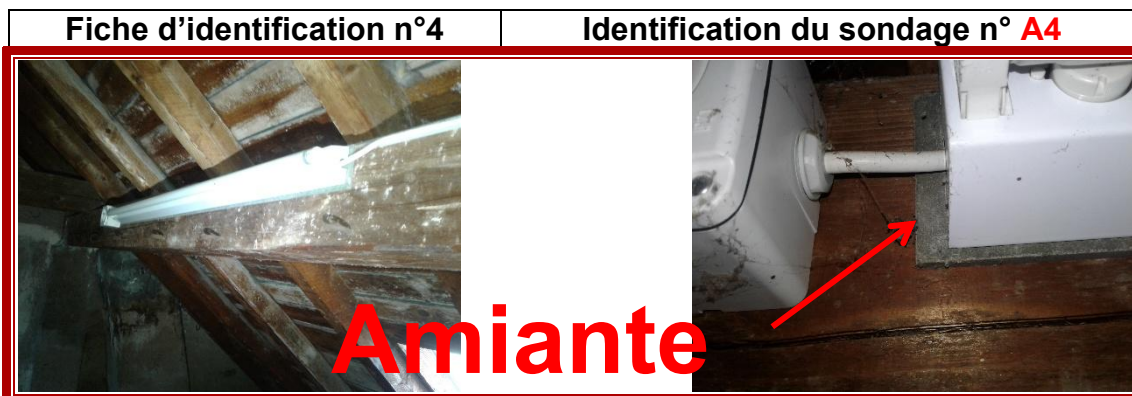
7. Fiches d'identification des MP

Fiche d'identification n°1		Identification du sondage n° A1						
Amiante à défaut d'accessibilité dans les plafonds, coffres, gaines techniques et sous dalle								
Bâtiment et étage	ECA n°12 du R+3 au R-1							
Lieu ou local et localisation	Les plafonds, coffres et gaines techniques, sous dalle dans tous les locaux							
N° du plan	1 à 5							
Description de l'installation et/ou du matériau	Elément caché (coussin, tresse, carton léger, joint d'assemblage et enduit de rebouchage)							
Type de matériaux	FA faiblement aggloméré ou NFA fortement aggloméré							
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	≈ 5 pièces							
Prélèvement	Non							
Type d'analyse	Expert							
Date de la prochaine évaluation du risque	En cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux							
Ces éléments ne sont pas nécessairement présents et ou amiantés, une analyse ultérieure peut le déterminer.								
Remarque : pour le désamiantage, il est nécessaire	D'engager une entreprise de désamiantage respectant les directives de la CFST 6503							
Code OMoD et filière d'évacuation	17 06 05 [ds] - Décharge de type E							
Conditionnement du matériau pollué	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques, avec étiquette amiante							
Evaluation selon la méthode SUVA FACH 2891								
Etape 1		Etape 2		Etape 3				
Degré agglomération	Etat de surface	Influence extérieure	Totale évaluation	Accessibilité	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Totale évaluation du local	Détermination du degré d'urgence des mesures à prendre	Taux de FAR/m ³ du local si mesure VDI
3	-1	0	2	3	3	C	III	Sans objet
III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement - effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - procéder à une réévaluation en cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux								

Fiche d'identification n°2	Identification du sondage n° A2
Amiante à défaut d'accessibilité sous la baignoire ou bac à douche	
Bâtiment et étage	ECA n°12 au R+1 et R-1
Lieu ou local et localisation	R-1 : L6 sous le bac à douche R+1 : L5 sous la baignoire
N° du plan	3 et 5
Description de l'installation et/ou du matériau	Plaques de bitume ou enduit sous la baignoire et sous le bac à douche
Type de matériaux	NFA fortement aggloméré
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	≈ 2 pièces
Prélèvement	Non
Type d'analyse	Expert
Date de la prochaine évaluation du risque	En cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux
Ce matériau n'est pas nécessairement présent et ou amianté, une analyse ultérieure peut le déterminer	
Remarque : pour la compréhension des données consulter la fiche Polludoc https://polludoc.ch/fr/materiel/revetement-dinsonorisation-sous-les-lavabos-les-baignoires-les-bacs-de-douche-et-dans-les	
S'il s'agit de revêtements bitumineux, des mesures allégées sont possibles par analogie	D'engager des professionnels du bâtiment dûment instruits et respectant les mesures de la fiche thématique SUVA 33049
Si le revêtement d'insonorisation est retiré (p.ex. poncé)	D'engager une entreprise de désamiantage respectant les directives de la CFST 6503
Code OMoD et filière d'évacuation	17 06 05 [ds] - Décharge de type E
Conditionnement du matériau pollué	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques, avec étiquette amiante

Evaluation selon la méthode SUVA FACH 2891								
Etape 1				Etape 2			Etape 3	
Degré agglomération	Etat de surface	Influence extérieure	Totale évaluation	Accessibilité	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Totale évaluation du local	Détermination du degré d'urgence des mesures à prendre	Taux de FAR/m ³ du local si mesure VDI
1	-1	0	0	3	1	B	III	Sans objet
III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement - effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - procéder à une réévaluation en cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux								

Fiche d'identification n°3		Identification du sondage n°A3						
 <p style="font-size: 24px; color: orange; text-align: center;">Amiante à défaut d'analyse</p>								
Bâtiment et étage	ECA n°12 au R+3							
Lieu ou local et localisation	Tabatière inaccessible en toiture							
N° du plan	1							
Description de l'installation et/ou du matériau	Mastic de joint de fenêtres							
Type de matériaux	NFA fortement aggloméré							
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	≈ 1 pièce							
Prélèvement	Non							
Type d'analyse	Expert							
Date de la prochaine évaluation du risque	En cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux							
<p>Remarque : pour la compréhension des données et en fonction de la méthode, consulter la fiche Polludoc https://polludoc.ch/fr/materiel/mastic-joint-de-fenetres-et-joint-entre-les-cadres-et-la-maconnerie-masse-degalisation</p> <p style="color: orange;">Ce mastic n'est pas nécessairement amianté, une analyse ultérieure peut le déterminer</p>								
Traitement mécanique du mastic	D'engager une entreprise de désamiantage respectant la procédure de la fiche SUVA 33042							
Traitement manuel du mastic	D'engager des professionnels du bâtiment dûment instruits et respectant les mesures des fiches thématique 33040 et 33041							
Code OMoD et filière d'évacuation	17 06 05 [ds] - Décharge de type E							
Conditionnement du matériau pollué	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques, avec étiquette amiante							
Evaluation selon la méthode SUVA FACH 2891								
Etape 1		Etape 2		Etape 3				
Degré agglomération	Etat de surface	Influence extérieure	Totale évaluation	Accessibilité	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Totale évaluation du local	Détermination du degré d'urgence et des mesures à prendre	Taux de FAR/m ³ du local si mesure VDI
1	0	0	1	2	3	C	III	Sans objet
<p>III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - procéder à une réévaluation en cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux 								



Bâtiment et étage	ECA n°12 au R+2
Lieu ou local et localisation	L3 sur la charpente, en protection électrique
N° du plan	2
Description de l'installation et/ou du matériau	Plaque plane en fibrociment
Type de matériaux	NFA fortement aggloméré
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	≈ 1 pièce
Prélèvement	Non
Type d'analyse	Expert
Date de la prochaine évaluation du risque	En cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux
Remarque : pour la compréhension des données consulter la fiche Polludoc https://polludoc.ch/fr/materiel/fibrociment-amiante-ciment	
Traitement mécanique	D'engager une entreprise de désamiantage respectant les directives de la CFST 6503
Traitement manuel	D'engager des professionnels du bâtiment dûment instruits et respectant les mesures de la brochure SUVA 84053
Code OMOd et filière d'évacuation	17 06 98 - Décharge de type B
Conditionnement du matériau pollué	Emballages en plastique transparent, en sacs de benne ou en big-bag avec étiquette amiante

Evaluation selon la méthode SUVA FACH 2891									
Etape 1				Etape 2			Etape 3		Taux de FAR/m³ du local si mesure VDI
Degré agglomération	Etat de surface	Influence extérieure	Totale évaluation	Accessibilité	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Totale évaluation du local	Détermination du degré d'urgence des mesures à prendre		
1	0	0	1	1	3	B	III	Sans objet	
III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement - effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - procéder à une réévaluation en cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux									

Fiche d'identification n°5

Identification du sondage n° A5

Amiante à défaut d'analyse

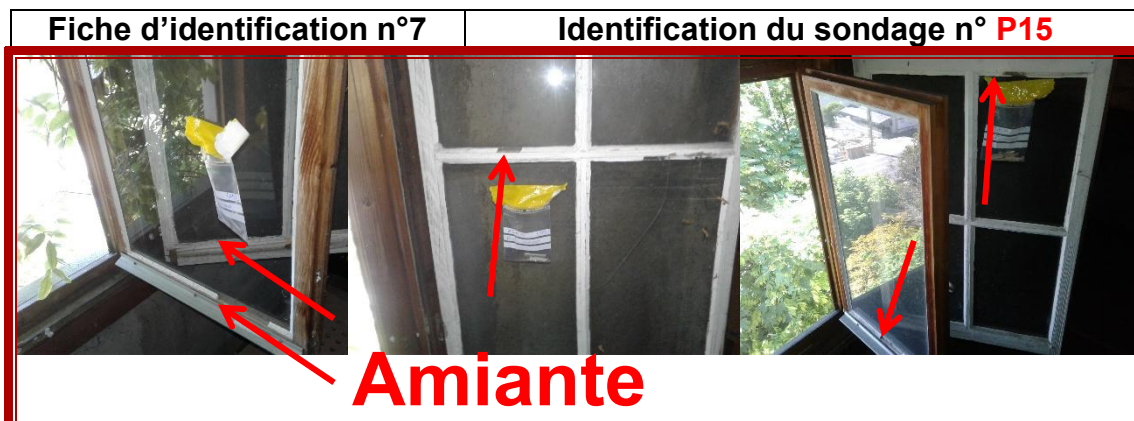


Bâtiment et étage	ECA n°12 au R-1 et RDC
Lieu ou local et localisation	L5 au RDC, L2 au R-1, sur les conduits en fonte
N° du plan	4 et 5
Description de l'installation et/ou du matériau	Enduit bitumé
Type de matériaux	NFA fortement aggloméré
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	≈ 3 pièces
Prélèvement	Non
Expert	Expert
Date de la prochaine évaluation du risque	En cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux.
Cet enduit n'est pas nécessairement amianté, une analyse ultérieure peut le déterminer	
Remarque : pour la compréhension des données, consulter la fiche Polludoc https://polludoc.ch/fr/materiel/calorifugeages-et-conduites-contenant-du-bitume-avec-enduit-bitumineux	
Remarque : pour le désamiantage, il est nécessaire	D'engager des professionnels du bâtiment dûment instruits et respectant les consignes de la fiche thématique SUVA 33074
Code OMoD et filière d'évacuation	17 06 05 [ds] - Décharge de type E
Conditionnement du matériau pollué	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques, avec étiquette amiante

Evaluation selon la méthode SUVA FACH 2891

Etape 1				Etape 2			Etape 3		Taux de FAR/m ³ du local si mesure VDI
Degré agglomération	Etat de surface	Influence extérieure	Totale évaluation	Accessibilité	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Totale évaluation du local	Détermination du degré d'urgence des mesures à prendre		
1	0	0	1	1	1	A	III	Sans objet	
III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement - effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - procéder à une réévaluation en cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux									

Fiche d'identification n°6		Identification du sondage n°A6						
Amiante à défaut d'analyse								
Bâtiment et étage	ECA n°12 au RDC							
Lieu ou local et localisation	L1, à la porte							
N° du plan	4							
Description de l'installation et/ou du matériau	Masse d'égalisation de la porte							
Type de matériaux	NFA fortement aggloméré							
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	≈ 1 pièce							
Prélèvement	Non							
Type d'analyse	Expert							
Date de la prochaine évaluation du risque	En cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux							
Remarque : pour la compréhension des données et en fonction de la méthode, consulter la fiche Polludoc https://polludoc.ch/fr/materiel/mastic-joint-de-fenêtres-et-joint-entre-les-cadres-et-la-maçonnerie-masse-degalisation								
Cette masse n'est pas nécessairement amiantée, une analyse ultérieure peut le déterminer								
Traitement mécanique du mastic	D'engager une entreprise de désamiantage respectant la procédure de la fiche SUVA 33042							
Traitement manuel du mastic	D'engager des professionnels du bâtiment dûment instruits et respectant les mesures des fiches thématique 33040 et 33041							
Code OMoD et filière d'évacuation	17 06 05 [ds] - Décharge de type E							
Conditionnement du matériau pollué	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques, avec étiquette amiante							
Evaluation selon la méthode SUVA FACH 2891								
Etape 1		Etape 2		Etape 3				
Degré agglomération	Etat de surface	Influence extérieure	Totale évaluation	Accessibilité	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Totale évaluation du local	Détermination du degré d'urgence des mesures à prendre	Taux de FAR/m ³ du local si mesure VDI
1	-1	0	0	3	1	B	III	Sans objet
III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement								
- effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux								
- procéder à une réévaluation en cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux								



Bâtiment et étage	ECA n°12 au R+2
Lieu ou local et localisation	L3, au cadre des fenêtres
N° du plan	2
Description de l'installation et/ou du matériau	Mastic simple de joint de fenêtres
Type de matériaux	NFA fortement aggloméré
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	≈ 18 pièces
Prélèvement	Oui
Type d'analyse	Laboratoire
Date de la prochaine évaluation du risque	En cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux
Remarque : pour la compréhension des données et en fonction de la méthode, consulter la fiche Polludoc https://polludoc.ch/fr/materiel/mastic-joint-de-fenestres-et-joint-entre-les-cadres-et-la-maconnerie-masse-degalisation	
Traitement mécanique du mastic	D'engager une entreprise de désamiantage respectant la procédure de la fiche SUVA 33042
Traitement manuel du mastic	D'engager des professionnels du bâtiment dûment instruits et respectant les mesures des fiches thématique 33040 et 33041
Code OMoD et filière d'évacuation	17 06 05 [ds] - Décharge de type E
Conditionnement du matériau pollué	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques, avec étiquette amiante

Evaluation selon la méthode SUVA FACH 2891								
Etape 1			Etape 2			Etape 3		
Degré agglomération	Etat de surface	Influence extérieure	Totale évaluation	Accessibilité	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Totale évaluation du local	Détermination du degré d'urgence des mesures à prendre	Taux de FAR/m³ du local si mesure VDI
1	0	0	1	1	3	B	III	Sans objet
III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement - effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - procéder à une réévaluation en cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux								

Fiche d'identification n°8		Identification du sondage n° P18	
			
Bâtiment et étage	ECA n° 12 au R+2 et RDC		
Lieu ou local et localisation	RDC : L1 à L4, aux impostes et à la porte R+2 : L3, portes stockées au sol		
N° du plan	2 et 4		
Description de l'installation et/ou du matériau	Mastic de joint sur porte et impostes		
Type de matériaux	NFA fortement aggloméré		
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	≈ 5 pièces		
Prélèvement	Oui		
Type d'analyse	Laboratoire		
Date de la prochaine évaluation du risque	En cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux		
Remarque : pour la compréhension des données et en fonction de la méthode, consulter la fiche Polludoc https://polludoc.ch/fr/materiel/mastic-joint-de-fenestres-et-joint-entre-les-cadres-et-la-maçonnerie-masse-degalisation			
Traitement mécanique du mastic	D'engager une entreprise de désamiantage respectant la procédure de la fiche SUVA 33042		
Traitement manuel du mastic	D'engager des professionnels du bâtiment dûment instruits et respectant les mesures des fiches thématique 33040 et 33041		
Code OMoD et filière d'évacuation	17 06 05 [ds] - Décharge de type E		
Conditionnement du matériau pollué	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques, avec étiquette amiante		

Evaluation selon la méthode SUVA FACH 2891									
Etape 1				Etape 2			Etape 3		Taux de FAR/m ³ du local si mesure VDI
Degré agglomération	Etat de surface	Influence extérieure	Totale évaluation	Accessibilité	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Totale évaluation du local	Détermination du degré d'urgence des mesures à prendre		
1	0	0	1	1	1	A	III	Sans objet	
III. Prendre note de la nécessité d'un assainissement - effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - procéder à une réévaluation en cas d'incident, de modification de l'utilisation des locaux									

Fiche d'identification n°9	Identification du sondage n° DB1
Déchets de bois pollués à défaut d'analyse	
Bâtiment et étage	ECA n°12 à tous les étages
Lieu ou local et localisation	Du R+3 au R-1 tous les éléments en bois
N° du plan	1 à 5
Description de l'installation et/ou du matériau	Tous les éléments en bois
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	Indéterminé
Prélèvement	Non
Type d'analyse	Expert
Ce bois n'est pas nécessairement pollué. Pour une réutilisation de ce bois, une analyse ultérieure peut déterminer les possibilités	
Intervention sur le matériau : Déconstruction : risque faible pour la santé et l'environnement. Sablage ou ponçage : risque élevé pour la santé des opérateurs et futurs utilisateurs (par les poussières générées).	
Filière de recyclage sans analyse préalable : Selon l'aide à l'exécution OLED « déchets de chantier », une élimination en UIOM ou en cimenterie sans analyses préalables est possible. Pour toute autre option, consulter la fiche Polludoc	
Code OMOd : 17 02 98 ds. Pour toute autre option, consulter la fiche Polludoc	
Santé : Les résidus des produits de conservation du bois peuvent être nuisibles pour l'être humain de trois façons : Air : de nombreux produits problématiques de conservation du bois sont des composés organiques peu volatiles. Ceux-ci émettent des gaz en faible quantité qui sont dépendants de la température du bâtiment et de l'air (p.ex. lors d'une augmentation de la température par l'ensoleillement du bâtiment). Si la concentration dans l'air de ces produits atteint un seuil critique, un séjour à long terme dans un tel local peut avoir un impact négatif sur la santé. Poussière : les émissions gazeuses (voir ci-dessus) peuvent se déposer sur les surfaces des particules de poussière. De plus, du bois fortement dégradé peut directement libérer des particules de poussière fortement contaminées. L'inhalation de ces particules de poussière contaminées par ces produits peut également impacter la santé. Ingestion : une ingestion est possible surtout pour les nourrissons et les enfants par un contact de la main à la bouche ou un contact direct peau/bouche (p.ex. en cas de présence de ces produits à des endroits directement accessibles par les enfants).	
Remarque : Seule la filière d'élimination est indiquée, pour toute autre intervention, consulter la fiche Polludoc https://polludoc.ch/fr/materiel/produits-de-conservation-du-bois-pcp-lindane-etc	

Fiche d'identification n°10	Identification du sondage n° PCB1
PCB dans les petits condensateurs et ballasts électroniques pour tubes fluorescents, mis sur le marché avant 1987 (Polychlorobiphényles)	
Bâtiment et étage	ECA n°12 du R+2 au R-1
Lieu ou local et localisation	Tous les locaux avec ballasts électroniques pour tubes fluorescents, et local électrique au R-1 pour les petits condensateurs
N° du plan	2 à 5
Description de l'installation et/ou du matériau	Petits condensateurs et ballasts électroniques pour tubes fluorescents
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	Indéterminé
Prélèvement	Non
Type d'analyse	Expert
Sans analyse, il est préférable de considérer les petits condensateurs et ballasts comme contenant des PCB par défaut (teneur en PCB > 50 mg/kg).	
Remarque pour la compréhension des données, par analogie consulter la fiche Polludoc https://polludoc.ch/fr/materiel/pcb-dans-les-transformateurs-les-condensateurs-et-les-huiles	
Filière d'évacuation : Ils peuvent, dans de nombreux cas, être démontés et éliminés d'un seul tenant sans interrompre le circuit d'huile. Dans ces cas, les équipements peuvent être acceptés par des entreprises non spécialisées, car il n'y a pas de danger, à condition de respecter les filières d'élimination.	
Code OMoD pour le réservoir par analogie 16.02.09 ds -Transformateurs et condensateurs contenant des PCB	
Ballast, code OMoD : 16 02 10 ds, Appareils hors d'usage contenant des PCB ou contaminés par de telles substances autres que ceux visés à la rubrique 16 02 09	
Santé publique : Un danger existe si les matériaux en question présentent des dommages qui entraînent une fuite d'huile contenant des PCB	

Fiche d'identification n°11	Identification du sondage n° HCFC1
CFC et HFC dans les matériaux d'isolation Les CFC détruisent l'ozone Les HFC sont de puissants gaz à effet de serre	
Bâtiment et étage	ECA n°12 au RDC et R-1
Lieu ou local et localisation	RDC, L5 au conduit R-1, au L3 et L4, au conduit
N° du plan	4 et 5
Description de l'installation et/ou du matériau	Calorifugeage en Mousse PUR
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	≈ 36 ml
Prélèvement	Non
Type d'analyse	Expert
Ces conduits ne sont pas nécessairement pollués. Pour une réutilisation de ce matériau, une analyse ultérieure peut déterminer les possibilités	
Déterminer : Les CFC ou HFC peuvent être analysés à l'aide des trois méthodes d'analyse suivantes : -test de Beilstein (qualitatif). Attention : ce test permet de déterminer une éventuelle présence de CFC ou HCFC, mais pas de HFC. -tubes réactifs pour mesures de courte durée (hydrocarbures halogénés) et pompe manuelle (qualitatif) -analyse en laboratoire (quantitatif)	
Intervention : Ces matériaux devront être démantelés sans détérioration puis éliminés en UIOM	
Santé : Pour l'homme, les CFC ne sont pas dangereux. Cependant, si les CFC sont libérés dans l'atmosphère, ils détruisent l'ozone. Sans l'effet protecteur de la couche d'ozone, le rayonnement UV peut atteindre la surface de la terre et nuire aux plantes, aux animaux et aux hommes. Les HFC, quant à eux, ne détruisent pas l'ozone, mais sont de puissants gaz à effet de serre.	
Elimination : Les matériaux d'isolation contenant des CFC ou des HFC sont considérés comme déchets spéciaux. Il est recommandé de demander à l'UIOM une confirmation d'acceptation pour ce type de déchets. En cas de matériaux composites ne pouvant être incinérés tels quels (p. ex. panneaux sandwich), ceux-ci doivent être remis à une entreprise accréditée qui pourra séparer les matériaux (et éliminer l'isolation en UIOM) en captant les gaz de CFC ou HFC libérés.	
Code OMoD : 17 06 03 ds.	
Remarque : https://polludoc.ch/fr/materiel/cfc-et-hfc-dans-les-materiaux-disolation - Gaz synthétiques à effet de serre sous contrôle et couche d'ozone mieux protégée , DETEC, 30.04.2003 - Module Déchets de chantier: Diagnostic des polluants et informations concernant l'élimination des déchets de chantier, Office fédérale de l'environnement (OFEV), 2020	

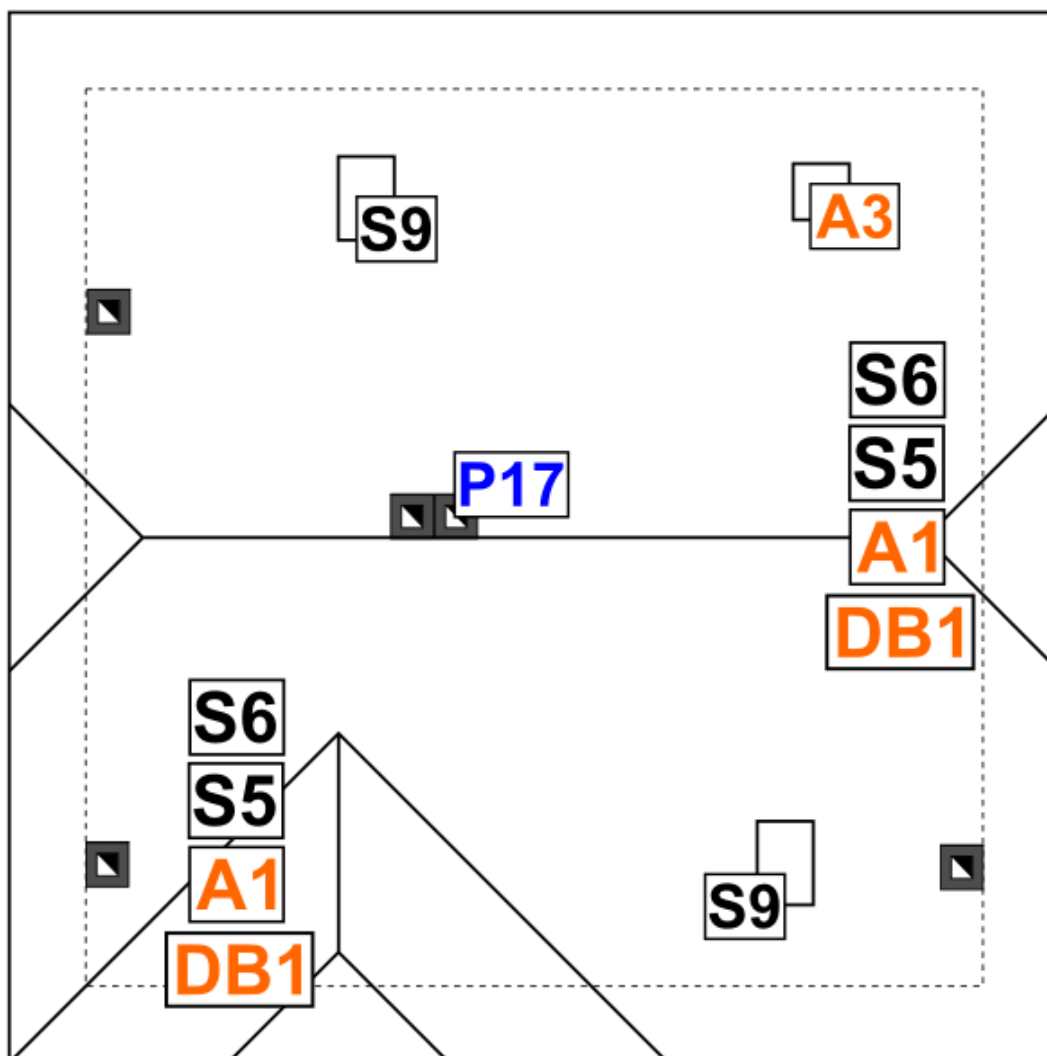
Fiche d'identification n°12	Identification du sondage n° HBCD
HBCD dans les matériaux d'isolation Les panneaux isolants (PSE / XPS) construits jusqu'en 2016	
Bâtiment et étage	ECA n°12 au R+2
Lieu ou local et localisation	L3, au mur et plafond intérieur
N° du plan	2
Description de l'installation et/ou du matériau	Polystyrène expansé
Quantité approximative, nombre d'éléments identiques, etc.	Indéterminé
Prélèvement	Non
Type d'analyse	Expert
<p>Cette isolation n'est pas nécessairement polluée. Pour une réutilisation, une analyse ultérieure est strictement nécessaire</p>	
<p>Déterminer : Le HBCD peut être analysé à l'aide des deux méthodes d'analyse suivantes : -analyse en laboratoire -appareil XRF portable pour une analyse (chlore) des teneurs en HBCD. Si les résultats des mesures XRF sont <100 ppm, le matériau analysé peut être considéré comme exempt de HBCD.</p>	
<p>Intervention : Les mesures de sécurité suivantes sont recommandées lors du démontage, Masque de protection (FFP3). Travailler à faible émission de poussière (p. ex. à l'aide d'une aspiration à la source) Protection de l'environnement, utilisé un filet à mailles fines sur l'échafaudage et un non-tissé sur le sol sous l'échafaudage</p>	
<p>Santé : Le HBCD est considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT). Les risques toxicologiques comprennent notamment des effets perturbateurs endocriniens, en particulier chez les femmes enceintes. Le HBCD est en outre très toxique à long terme pour l'environnement aquatique et est aujourd'hui reconnu mondialement comme un polluant organique persistant (POP)</p>	
<p>Elimination : Les matériaux isolants correspondants doivent donc être éliminés via les UIOM, comme tous les matériaux combustibles. Du fait de leur faible teneur en HBCD, le PSE et le XPS ne sont pas classés par l'OFEV comme des déchets spéciaux</p>	
<p>Code OMoD : 17 06 04 (nsc)</p>	
<p>Remarque : https://polludoc.ch/fr/materiel/hbcd - UFAM, Entsorgungssituation_Dämmmaterialien, Endversion, November 2016 https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/abfall/externe-studien-berichte/entsorgungssituation-von-daemmmaterialien-in-der-schweiz.pdf.download.pdf/EntsorgungssituationD%C3%A4mmmaterialienENDVERSION.pdf</p>	

8. Réserves

Les locaux ou installations figurant dans cette liste devront faire l'objet d'un complément de diagnostic. Ils doivent être considérés comme contenant de l'amiante à défaut d'analyses. Aucun travail ne pourra être effectué sur ceux-ci avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

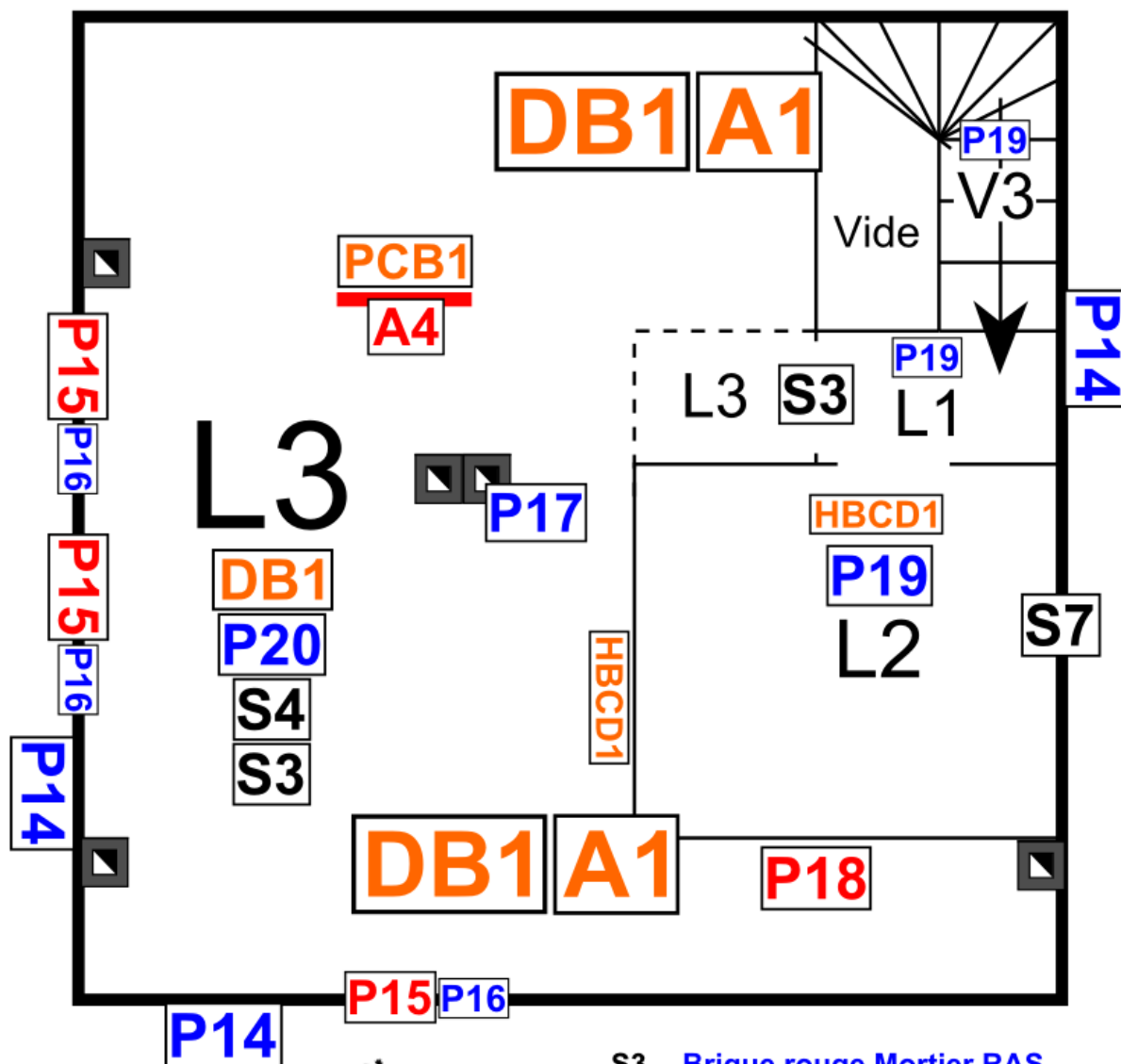
9. Plans de synthèse avec localisation des MSP et MP

Plan n°1 : R+3, Toiture



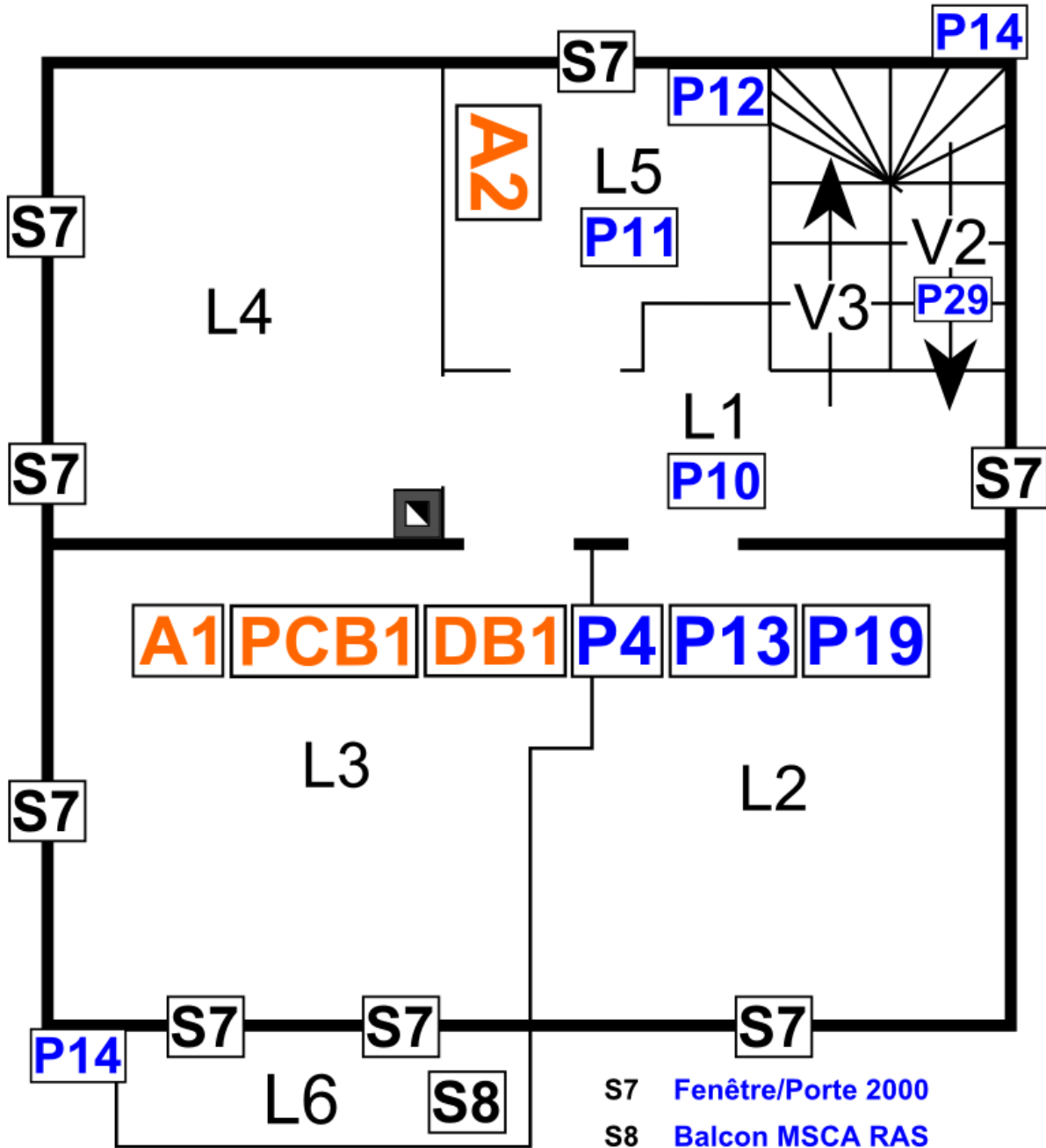
- S5** Pas de sous couverture
- S6** Couv. Tuile/Terre cuite
- S9** Tabatière MSCA RAS
- A1** Technique FA/NFA
- A3** Tabatière inaccessible
- P17** Joint d'ass. brique rouge
- DB1** Élément en bois

Plan n°2 : R+2, Combles



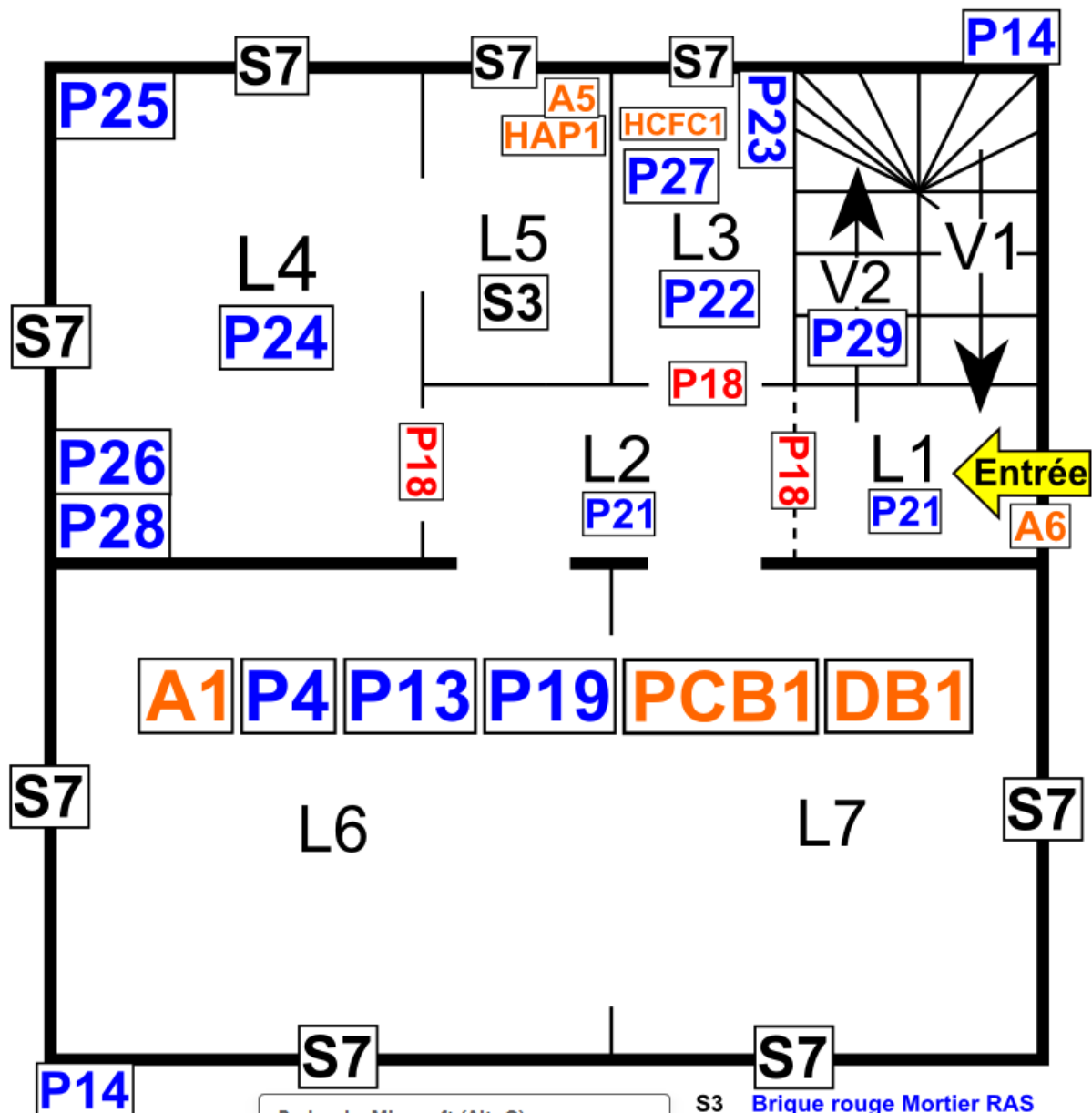
S3	Brique rouge Mortier RAS
S4	Laine de verre (20 cm)
S7	Fenêtre 2000
A1	Technique FA/NFA
A4	Fibrociment
P19	Plâtre/Lattis
P20	Carton gris
DB1	Élément en bois
PCB1	Ballasts
HBCD1	Polystyrène expansé
S3	Brique rouge Mortier RAS
S4	Laine de verre (20 cm)
S7	Fenêtre 2000
A1	Technique FA/NFA
A4	Fibrociment
P14	Crépi/Enduit EXT
P15	Mastic simple
P16	Masse d'égalisation
P17	Joint d'ass. brique rouge
P18	Mastic sur porte INT

Plan n°3 : R+1, Etage



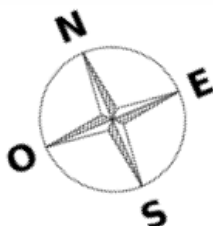
- | | |
|-------------|----------------------------|
| S7 | Fenêtre/Porte 2000 |
| S8 | Balcon MSCA RAS |
| A1 | Technique FA/NFA |
| A2 | ↓ Baignoire |
| P4 | Joint d'ass. brique/poutre |
| P10 | Colle carrelage motifs |
| P11 | Colle carrelage rose |
| P12 | Colle faïence rose/motifs |
| P13 | Enduit Mur/Plafond |
| P14 | Crépi/Enduit EXT |
| P19 | Plâtre/Lattis |
| P29 | Colle synthétique moquette |
| DB1 | Élément en bois |
| PCB1 | Ballasts |

Plan n°4 : RDC, Rez-de-chaussée



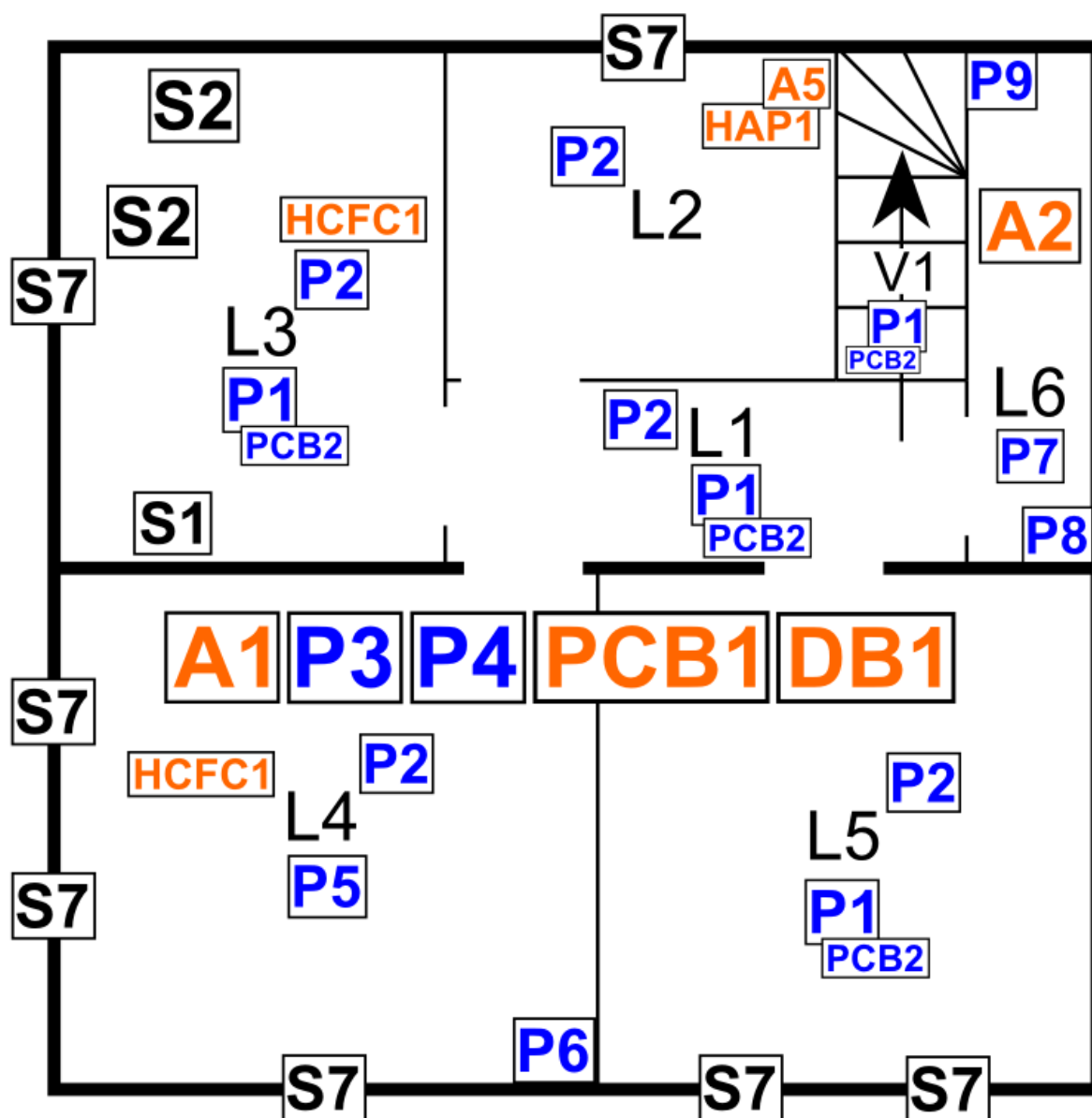
- P22 Colle carrelage
- P23 Colle faïence
- P24 Colle carrelage
- P25 Colle faïence
- P26 Colle faïence crème
- P27 Calorifugeage bande plâtre
- P28 Colle plinthe rouge
- P29 Colle synthétique moquette
- DB1 Élément en bois
- PCB1 Ballasts
- HCFC1 (C) Mousse PUR

Recherche Microsoft (Alt+Q)
 Commencez simplement à taper du texte ici pour accéder rapidement à des fonctionnalités et obtenir de l'aide.
 ? En savoir plus

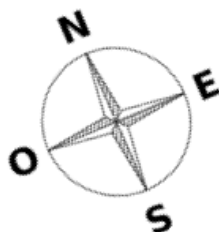


- S3 Brique rouge Mortier RAS
- S7 Fenêtre/Porte 2000
- A1 Technique FA/NFA
- A5 Enduit bitumé
- A6 Masse d'égalisation
- P4 Joint d'ass. brique/poutre
- P13 Enduit Mur/Plafond
- P14 Crépi/Enduit EXT
- P18 Mastic Imposte/Porte INT
- P19 Plâtre/Lattis
- P21 Colle carrelage gris/motifs

Plan n°5 : R-1, Sous-sol



S1	Tableau élec. MSCA RAS	P4	Joint d'ass. brique/poutre
S2	Ballon+ chaudière 2018	P5	Colle carrelage gris
S7	Fenêtre/Porte 2000	P6	Colle plinthe grise
A1	Technique FA/NFA	P7	Colle carrelage bleu
A2	↓ Douche	P8	Colle plinthe bleue
A5	Enduit bitumé	P9	Colle faïence blanche/miroir
HAP1	Enduit bitumé (A5)	DB1	Élément en bois
P1	Résine sol multicouches	PCB1	Ballasts
P2	Calorifugeage bande plâtre	PCB2	Résine sol multicouches (P1)
P3	Enduit Mur/Plafond	HCFC1	(C) Mousse PUR



10. Annexes : Résultats d'analyse du laboratoire

analysis <small>L A A</small>	N° commande: HEJ-A1F	
	Date & lieu d'analyse: 18.05.2026	Sion
A L'ATTENTION DE →	Altotox Sàrl Jacquemet Xavier Au Pré Derrey 27 1897 les Evouettes	
RAPPORT D'ESSAI →	Analyse d'amiante dans les matériaux	
RÉFÉRENCE →	XJ26-1797 - Maison sise Route du Simplon 23, 1094 Paudex - Parcelle n° 534 - ECA n° 12	
DATE DE RÉCEPTION: →	13.05.2026	
MÉTHODE →	Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, couverte par le domaine d'accréditation ISO/CEI 17025 (STS 0670) ont donné les résultats suivants :	
ÉCHANTILLONS →	<hr/> <p>P1 / Résine sol gris/blanc composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P2 / Calorifugeage bande plâtre • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P3 / Enduit Mur/Plafond INT composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P4 / Joint d'assemblage brique rouge plafond • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P5 / Colle carrelage gris + joint composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P6 / Colle plinthe grise + joint composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P7 / Colle carrelage bleu + joint composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P8 / Colle plinthe bleue + joint composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P9 / Colle faïence blanche/miroir + joint composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P10 / Colle carrelage motifs + joint composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P11 / Colle carrelage rose + joint composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P12 / Colle faïence rose/motifs + joint composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P13 / Enduit Mur/Plafond INT composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P14 / Crépi/Enduit EXT composite • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P15 / Mastic simple composite • Amiante détecté (Chrysotile)</p> <hr/> <p>P16 / Masse d'égalisation • Amiante non décelé</p> <hr/> <p>P17 / Joint d'assemblage brique rouge conduit de fumée • Amiante non décelé</p>	



analysis

N° commande:

HEJ-A1F

Date & lieu d'analyse:

18.05.2026

Sion

P18 / Mastic composite

• **Amiante détecté** (Chrysotile)

P19 / Plâtre sur lattes

• Amiante non décelé

P20 / Carton gris

• Amiante non décelé

P21 / Colle carrelage gris/motifs + joint composite

• Amiante non décelé

P22 / C.C. rose + C.C. + joint composite

• Amiante non décelé

P23 / Colle faïence rose/motifs + joint composite

• Amiante non décelé

P24 / Colle carrelage rouge + joint composite

• Amiante non décelé

P25 / Colle faïence marron + joint composite

• Amiante non décelé

P26 / Colle faïence crème + joint composite

• Amiante non décelé

P27 / Calorifugeage bande plâtre

• Amiante non décelé

P28 / Colle plinthe rouge + joint composite

• Amiante non décelé

P29 / Colle synthétique moquette

• Amiante non décelé

Remarques générales:

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée minimale de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date:

Sion, le 20.05.2026

Analyste & titre:

Joël Gueniat | Responsable qualité

Signature:



analysis

N° commande: **HIEU-A0N**
Date & lieu d'analyse: **22.05.2026**

Sion

A L'ATTENTION DE →

Altotox Sàrl
Jacquemet Xavier
Au Pré Derrey 27
1897 les Evouettes

RAPPORT D'ESSAI →

Analyse de PCB dans les matériaux

RÉFÉRENCE →

XJ26-1797 - Maison sise Route du Simplon 23, 1094 Paudex - Parcelle n° 534 - ECA n° 12
Date de réception: 20.05.2026

MÉTHODE →

L'analyse de PCB (polychlorobiphényles) dans les matériaux par GC-MS, selon la méthode OFEV S-12 / EPA 8082A modifiée, couverte par le domaine d'accréditation ISO/CEI 17025 (STS 0670) a donné les résultats suivants :

RÉSULTAT →

Échantillon	Teneur totale en PCB (mg/kg)	Remarques
PCB2 Résine de sol grise, composite	-	

Remarques générales:

Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et sont fournis avec incertitude de mesure 20%, qui doit être prise en compte dans l'interprétation des résultats. Des indications complémentaires sur les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande auprès du laboratoire. Une reproduction partielle de ce rapport n'est pas autorisée sans autorisation préalable d'Analysis Lab SA.

Lieu & date:

Sion, le 22.05.2026

Analyste & titre:

Joël Gueniat | Responsable qualité

Signature:



analysis *** N° commande: **HEU-A0N**
Date & lieu d'analyse: **22.05.2026**

Sion

ANNEXE : RÉSULTATS D'ANALYSE DÉTAILLÉS

Échantillon →	PCB2 Résine de sol grise, composite	
Paramètre ↓	LQ ↓	Résultat ↓
PCB 28 →	1.3	<1.3
PCB 52 →	1.3	<1.3
PCB 101 →	1.3	<1.3
PCB 153 →	1.3	<1.3
PCB 138 →	1.3	<1.3
PCB 180 →	1.3	<1.3
Somme des 6 congénères →	-	-
Mélange technique →	-	-
Facteur de multiplication →	-	-
Total PCB* →	-	-

Résultats en mg/kg (ppm) - LQ : limite de quantification

*Somme des 6 congénères multipliée par le facteur de multiplication

Les valeurs inférieures à la limite de quantification ne sont pas incluses dans le calcul de la teneur totale en PCB

